

Atelier « Le Bac... et après ? »

Mise en place d'un partenariat entre lycées et bibliothèques universitaires : Objectifs, moyens, dispositifs d'évaluation

animé par Valérie Mallet, Université de Lorraine et Brigitte Decker, Lycée Chopin de Nancy

Objectifs et déroulement de l'atelier :

Dans le cadre de sessions parallèles de présentation de dispositifs d'accueil et d'ateliers pratiques : il vous est proposé dans cet atelier d'élaborer des objectifs, de déterminer des moyens et d'envisager des dispositifs d'évaluation à mettre en œuvre pour un projet de partenariat entre lycées et bibliothèques universitaires.

L'atelier n° 1 se déroulera de 13h45 à 14h30 (45 mn : 5mn de présentation du déroulement et de l'objectif de l'atelier – 10 mn sur les objectifs – 10 mn sur les moyens – 10 mn sur les dispositifs d'évaluation – 5 mn pour scorer – 5mn pour retenir les idées qui ont été choisies comme essentielles dans les 3 thématiques).

L'atelier n° 2 se déroulera de 14h30 à 15h15 (45 mn : 5mn de présentation du déroulement et de l'objectif de l'atelier – 10 mn sur les objectifs – 10 mn sur les moyens – 10 mn sur les dispositifs d'évaluation – 5 mn pour scorer – 5mn pour retenir les idées qui ont été choisies comme essentielles dans les 3 thématiques)

Déroulement de l'atelier : sur 3 feuilles, l'une intitulée « objectifs », la deuxième « moyens » et la troisième « dispositifs d'évaluation », faire des propositions sur des post-it. A la fin de l'atelier, les participants doivent scorer les propositions afin que les plus significatives soient retenues. Ces propositions seront indiquées dans le compte-rendu qui sera fait des deux ateliers.

Ces propositions doivent permettre de dégager des axes de réflexion et de travail dans l'optique de la mise en place d'un projet de partenariat entre des lycées et des BU.

Les intervenantes pourront aider les participants en prenant appui sur le partenariat qui a été mis en place entre l'Université de Lorraine et le Rectorat de l'académie de Nancy-Metz pour l'accueil des lycéens dans les bibliothèques universitaires.

Quels objectifs étaient visés par le partenariat mis en place par les BU lorraines ?

- Mise en œuvre d'un dispositif reprenant les objectifs du rapport conjoint de l'IGB et de l'IGN de 2009 sur « l'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures » et ceux prévus par le document cadre pour « la mise en œuvre d'un schéma concerté entre le rectorat de l'académie de Nancy-Metz et l'UL » de 2013, ou pour partie, ceux issus du « projet académique 2014-2018 », par la suite.

- Principaux objectifs communs visés localement avec la mise en place du partenariat CDI-BU en 2010 :
 - > Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail pour savoir mieux maîtriser la recherche de l'information.
 - > Renforcer les liens entre documentalistes et bibliothécaires qui ont pour objectif commun la médiation pour l'accès à la connaissance.
 - > Promouvoir les liaisons entre université et enseignement secondaire (circulaire continuum bac -3 bac +3).

- Objectifs recherchés du côté des BU en plus des objectifs communs :
 - > Sensibiliser de futurs étudiants sur l'importance de l'utilisation de la documentation comme facteur de réussite à l'université.
 - > Conforter la place de la BU dans le continuum bac -3 bac +3.
 - > Favoriser l'intégration des futurs étudiants de 1ere année qui seront déjà passés par la BU.

- Objectifs recherchés du côté des CDI en plus des objectifs communs :
 - > Donner aux élèves une perspective plus lointaine que le baccalauréat.
 - > Elargir leur horizon documentaire.
 - > Favoriser l'apprentissage de l'autonomie de l'élève (au-delà de l'autonomie dans la recherche documentaire, capacité à gérer son temps de travail, à connaître ses besoins informationnels, à appréhender son environnement en terme de ressources et de services potentiels, élargir l'accès à l'offre culturelle locale).

- Objectifs recherchés du côté de l'Inspection académique en plus des objectifs communs :
 - > Favoriser l'orientation des élèves appartenant aux CSP défavorisées vers les cursus proposés par l'université lorsqu'ils sont en capacité de faire des études longues.

Quels moyens ont été mis en œuvre pour réaliser ce partenariat ?

- Nécessité d'un cadre juridique pour la mise en place d'un partenariat.
- Nécessité d'un soutien régulier de la tutelle pour la pérennisation du dispositif (à Nancy et à Metz : soutien de l'Inspection académique qui organise deux fois par an les rencontres entre professeurs documentalistes et bibliothécaires pour concrétiser les projets et débriefer ensuite sur ces derniers, revoir les objectifs, les moyens et les dispositifs d'évaluation régulièrement).
- Intégration dans le règlement de la BU de dispositions spécifiques à l'accueil des publics lycéens (par exemple : prêts de documents aux élèves, à titre gracieux, par l'intermédiaire des documentalistes inscrits auprès de la BU gratuitement).
- Impact du dispositif sur la politique documentaire de la BU (nécessité d'un budget spécifique, acquisitions spéciales destinées aux lycéens compatibles avec les acquisitions destinées aux étudiants de 1^{ère} année ?).
- Impact du dispositif sur les missions de la BU vis-à-vis de son « public naturel » entre autre en matière de formation.
- Disponibilité des bibliothécaires formateurs en sus du temps consacré aux heures de formation dispensées aux étudiants.
- Disponibilité des professeurs documentalistes et des enseignants du second degré pour accompagner les élèves à la BU.
- Intégration des séquences de formations pour les lycéens dans les plannings de formation
- Nécessité d'avoir des locaux adaptés pour l'accueil des lycéens.
- Réflexion sur l'intégration de ce public spécifique (gérer la confrontation éventuelle de publics différents qui peuvent avoir des usages antagonistes de la BU).
- Capacité à être inventif et réceptif pour rendre le dispositif vivant (élargissement à d'autres activités que la formation à la recherche documentaire, par exemple : intégration de visites de publics scolaires lors de portes ouvertes ou journées spécifiques comme les cordées de la réussite, organisation de rencontres à la BU entre élèves et enseignants-chercheurs pour permettre aux lycéens de se familiariser avec

l'enseignement supérieur et la recherche, accueil de groupes d'élèves pour des visites commentées d'expositions conçues ou louées par la BU, pouvant apporter une ouverture culturelle aux élèves ou s'intégrant dans le dispositif d'apprentissage dans une discipline donnée).

- Capacité à élargir le soutien de la tutelle à d'autres partenaires locaux institutionnels (Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC), réseau Canopé : réseau de création et d'accompagnement pédagogique).
- Faire face aux difficultés rencontrées dans la mise en place du projet (réticence de la part des enseignants à envoyer leurs élèves à la BU, absence de soutien du chef d'établissement, éloignement géographique de la BU par rapport au lycée, réseau de transports peu adapté pour faciliter les déplacements autonomes des élèves vers la BU ...).
- Trouver des ressources externes à la BU et au CDI pour participer à l'analyse des données issues des dispositifs d'évaluation mis en place (par exemple, appel à des étudiants en IUT métiers du livre dans le cadre d'un stage avec production d'un mémoire à la BU).
- Penser les limites du dispositif (impossibilité d'accueillir tous les élèves du second degré même uniquement ceux de l'enseignement général, restriction aux populations lycéennes urbaines, obligation de contraindre les élèves ou non à y participer).
- Savoir communiquer sur l'intérêt et la réussite du dispositif auprès des enseignants dubitatifs et auprès des élèves, pour lui permettre de se développer et d'être au service du plus grand nombre, dans les limites du possible.
- Etre en mesure de montrer que ce dispositif a du sens et qu'il est un facteur non négligeable dans la réussite du parcours de l'élève.

Quels outils d'évaluation ont été élaborés pour tenter de mesurer ce dispositif ?

- Mettre en place des outils d'évaluation pour analyser le dispositif est indispensable, cela permet de vérifier si les intuitions que nous avons, par rapport à ce que nous mettons en place, sont justes ou pas.
- Réfléchir à leurs formes, leurs contenus, leur traitement (A Nancy, des questionnaires ont été élaborés conjointement par les bibliothécaires et les documentalistes et distribués de façon systématique aux élèves à l'issue des séances de formation. Ils ont ensuite été dépouillés et analysés par des étudiants en métiers du livre et ont donné lieu à des travaux sous forme de mémoire d'études rédigés au cours de stages)
- Des dispositifs informels (de type, échanges directs entre les élèves et les documentalistes) peuvent aussi venir compléter les enquêtes dirigées, conduites auprès des élèves (elles sont également riches d'enseignement et apportent des compléments indispensables qui ne seraient être obtenus par des questionnaires seuls).
- Nécessité de s'interroger sur l'apport et l'usage de ces dispositifs d'enquêtes. Lorsque cela est possible, on pourra se faire aider par des professionnels spécialistes de l'évaluation (à Nancy, nous nous sommes faits aidés par la Délégation à l'Aide au Pilotage Et à la Qualité –DAPEQ -).
- Prévoir d'analyser également les outils dont on se dote pour les améliorer (analyser les biais méthodologiques, savoir extraire les informations pertinentes pour rendre plus performant le dispositif mis en œuvre, tenir compte des contraintes que l'on ne peut pas changer, entre autres financières ou logistiques et s'y adapter).
- Utiliser et communiquer sur les résultats que l'on peut constater, lorsque c'est possible, (par exemple, il a été signalé par les professeurs que les élèves de 1^{ère} qui ont suivi les formations en recherche documentaire à la BU ont obtenu, en moyenne, des notes plus élevées à leur TPE que les élèves ne s'étant jamais rendu à ces séances, ou bien encore, les élèves ont pris l'habitude de se rendre de manière autonome à la BU pendant les périodes de vacances scolaires quand leur CDI est fermé).
- Nécessité d'expérimenter régulièrement et d'arrêter ce qui ne fonctionne pas.
- Nécessité de conduire des bilans réguliers avec le soutien de nos tutelles pour légitimer les actions menées et pour les pérenniser sans les figer.